



Industrie
Canada

Industry
Canada

LE PROGRAMME DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU CANADA

Acheter ou louer — à vous de choisir

Canada

D'importantes améliorations ont été apportées à l'un des meilleurs programmes offerts aux petites entreprises par le gouvernement du Canada. À vous de profiter des nombreuses possibilités qu'il permet.

Depuis 1961, le Programme de prêts aux petites entreprises, puis le Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC), qui a pris la relève, ont permis à des centaines de milliers de petites entreprises d'avoir accès à un financement qu'elles n'auraient peut-être pas pu obtenir autrement.

Le Programme aide toujours les petites entreprises canadiennes à obtenir des prêts, mais à compter du 1^{er} avril 2002, dans le cadre d'un projet pilote de cinq ans portant sur la location-acquisition, il leur permettra en outre d'obtenir un financement pour louer du matériel, neuf ou usagé.



Rien de plus simple

Le Programme FPEC cherche à rendre plus accessible l'octroi de prêts et de contrats de location-acquisition servant à l'établissement, à l'expansion, à la modernisation et à l'amélioration des petites entreprises. Il encourage à cette fin les institutions financières et les sociétés de crédit-bail à fournir leurs services aux petites entreprises.

Aux termes du Programme, une petite entreprise doit faire une demande de prêt ou de contrat de location-acquisition auprès d'une institution financière (banque, coopérative de crédit ou caisse populaire) ou d'une société de crédit-bail participante. Si la demande est acceptée, le gouvernement fédéral garantira 85 p. 100 des pertes subies par le prêteur en cas de défaut de paiement.

Votre entreprise est-elle admissible?

La plupart des petites entreprises en activité au Canada, qu'elles soient en démarrage ou déjà bien établies, sont admissibles à un prêt et à un contrat de location-acquisition du Programme FPEC, à condition que leurs recettes annuelles brutes estimatives ne dépassent pas cinq millions de dollars durant l'exercice au cours duquel elles soumettent une demande. Les entreprises à propriétaire unique, les sociétés de personnes et les sociétés constituées en personne morale sont toutes admissibles, mais les exploitations agricoles et les organismes à vocation religieuse ou de bienfaisance ne le sont pas.

À quoi peut servir le financement?

Le prêt commercial à terme peut servir à financer jusqu'à 90 p. 100 du coût :

- ✓ de l'achat ou de l'amélioration de biens réels ou immeubles;
- ✓ de l'achat d'améliorations locatives ou de l'amélioration de locaux loués;
- ✓ de l'achat ou de l'amélioration de matériel neuf ou usagé.



Le contrat de location-acquisition peut financer le coût de divers types de matériel neuf ou usagé, notamment :

- ✓ véhicules;
- ✓ équipement hôtelier ou de restauration;
- ✓ équipement médical ou servant aux soins de santé;
- ✓ matériel informatique et logiciels;
- ✓ matériel de télécommunications;
- ✓ matériel de production.

Quel financement peut-on obtenir?

Une petite entreprise peut obtenir un financement maximal de 250 000 \$, couvrant le montant total des prêts et des contrats de location-acquisition consentis dans le cadre du Programme, y compris tout prêt accordé sous l'ancien Programme de prêts aux petites entreprises.

Garantie

Qu'il s'agisse d'un prêt ou d'un contrat de location-acquisition, les mêmes garanties s'appliquent. Tant les institutions financières que les sociétés de crédit-bail doivent prendre en garantie les éléments d'actif financés, conformément aux dispositions des lois provinciales applicables. Elles peuvent aussi exiger des garanties supplémentaires, mais les garanties personnelles ne peuvent ni être assorties d'une sûreté ni dépasser 25 p. 100 du montant total du financement.

Quels sont les frais?

Le **taux d'intérêt sur les prêts** peut être flottant ou fixe. Le taux flottant ne peut dépasser de plus de 3 p. 100 le taux d'intérêt préférentiel du prêteur. Le taux fixe ne peut être de plus de 3 p. 100 supérieur au taux des prêts hypothécaires résidentiels de même durée que le prêt consenti par le prêteur.

Les **versements prévus par le contrat de location-acquisition** comprennent un taux d'intérêt annuel pouvant atteindre 13,25 p. 100 auquel s'ajoute le taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de durée comparable.

Ces taux d'intérêts incluent des frais d'administration de 1,25 p. 100. De plus, tous les participants doivent payer des droits d'enregistrement de 2 p. 100. Ces frais couvrent les coûts du Programme de FPEC, qui doit s'autofinancer. Tous les prêts ou les contrats de location-acquisition doivent être remboursés au complet en 10 ans.



Un système à l'avantage de tout le monde

Les petites entreprises, les institutions financières, les sociétés de crédit-bail participantes et les Canadiens bénéficient tous du Programme de FPEC.

Les petites entreprises peuvent obtenir un financement qu'elles n'auraient peut-être pas pu obtenir autrement.

Les institutions financières et les sociétés de crédit-bail participantes ont l'occasion d'élargir leur clientèle et de répondre aux besoins des jeunes entreprises.

Les Canadiens en profitent, car le Programme FPEC contribue à la croissance des entreprises et à la création d'emplois — bref, il stimule l'économie canadienne.

Autres sources d'information et services pour les petites entreprises

CENTRES DE SERVICES AUX ENTREPRISES DU CANADA

Le réseau des Centres de services aux entreprises du Canada peut vous aider à planifier, à lancer vos projets et à les mener à bien. Les centres constituent des points de service pratiques, où vous pourrez obtenir au même endroit des renseignements commerciaux précis et complets, provenant tant du gouvernement fédéral que des administrations provinciales ou territoriales. Pour vous renseigner, que ce soit sur le lancement et le financement d'une entreprise ou sur la planification d'entreprise et l'exportation, appelez le Centre de services aux entreprises du Canada (CSEC) de votre province ou territoire, au 1 888 576-4444, ou consultez le site Web des CSEC (<http://www.rcsec.org>).

PORTAILEDSAFFAIRES.CA

Le site Web du gouvernement fédéral Portaildesaffaires.ca offre quantité de renseignements sur les services offerts aux entreprises canadiennes dans divers domaines : le démarrage d'une entreprise, les impôts et les taxes, les crédits d'impôt à la recherche-développement, la réglementation, la gestion des ressources humaines, l'importation et l'exportation.

Vous y trouverez aussi des statistiques et des analyses sur les entreprises, de même que des formulaires et des services électroniques, des appels d'offres, des outils d'affaires et plus encore. Vous pouvez même vérifier le temps d'attente à certains postes de douane de la frontière canado-américaine. Portaildesaffaires.ca, un site Web à ne pas manquer (<http://portaildesaffaires.ca>).



GUIDE DES SERVICES ET DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT DU CANADA À L'INTENTION DE LA PETITE ENTREPRISE

Cet utile ouvrage de référence est un guide complet et à jour des programmes et services du gouvernement fédéral destinés aux petites entreprises. Vous pouvez le consulter en ligne (<http://strategis.gc.ca/guidepme>) ou en obtenir un exemplaire gratuit en composant le 1 888 576-4444.

STRATEGIS

« Guichet unique » d'information destinée aux entreprises et aux consommateurs, le site Web Strategis d'Industrie Canada est l'un des sites les plus fournis, les plus populaires et les plus informatifs que l'on trouve dans Internet. Il traite de presque toutes les questions et sujets d'intérêt dans le domaine des affaires, entre autres les sources de financement, les programmes et services gouvernementaux, les brevets et les marques de commerce, la publicité trompeuse et la fixation d'un prix abusif ainsi que la réglementation régissant les poids et mesures. On y trouve même un outil de calcul des frais bancaires. Strategis (<http://strategis.gc.ca>) mérite qu'on s'y arrête.

Pour en savoir davantage au sujet du Programme FPEC

Pour savoir comment favoriser l'essor de votre entreprise grâce à un prêt ou un contrat de location-acquisition consentis dans le cadre du Programme FPEC :

- communiquez avec votre institution financière ou une société de crédit-bail participante;
- communiquez avec le Programme de financement des petites entreprises du Canada
Administration des prêts aux petites entreprises
Industrie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 954-5540

Télécopieur : (613) 952-0290

Sans frais : 1-866-959-1699

Site Web : <http://strategis.gc.ca/lfpec>



N° de cat. C2-614/2002
ISBN 0-662-66429-9
53650B



Contient 10 p. 100 de
matières recyclées